

Département du Var
Commune de RAMATUELLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. Règlement

4.2 Document graphique du règlement

Plan n°3
ZONAGE - Oest
au 1/5000
PLU du 02/12/2024

ELABORATION DU POS
Rendre public par arrêté municipal du 27 juin 1986
Approuvé partiellement par délibération du conseil municipal du 10 juillet 1987

REVISION N°1
Approuvée par délibération du conseil municipal du 27 mars 2001

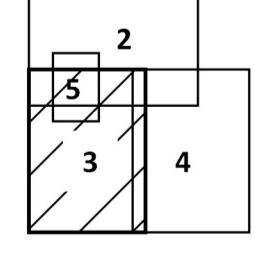
REVISION N°2 - ELABORATION DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 18 mai 2006

MODIFICATION N°1 DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2014

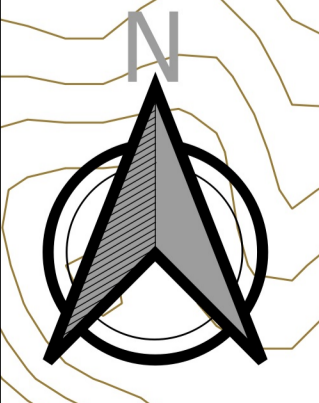
REVISION N°3 - REVISION GENERALE DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 21 décembre 2018

REVISION ALLEE N°1
Approuvée par délibération du conseil municipal du 2018

REVISION N°4 - REVISION GENERALE DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 2018



- LEGENDE**
Préscriptions édictées par le PLU
- Limites de zones et de secteurs
 - Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer
 - Emplacement réservé pour ouvrage public, voie ou passage public à créer ou à élargir (n° d'opération / Largeur)
 - Patrimoine bâti agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Patrimoine bâti
 - Ouvrage patrimonial
 - Servitude de protection de la couverture arborée
 - Secteur de protection du centre historique
 - Servitude non altius tollendi n°1
 - Servitude non altius tollendi n°2
 - Servitude non altius tollendi n°3
 - Servitude non altius tollendi n°4
 - Secteur de perceptibilité paysagères aux abords des routes
 - Limite des espaces proches du rivage
 - Site classé (loi du 2.05.1930 modifiée)
 - Secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Cours d'eau principaux nécessitant un recul de construction obligatoire de 10m depuis l'axe



0 200 400 600 m

L'ensemble du territoire communal est classé périmètre sensible (AR. MIN. du 24/11/75)

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du PLU doit être consultée. Figurent en légende à une valeur réglementaire. Le contour de l'axe peut représenter des ouvrages en voie de réalisation qui doivent être signalés au service des ponts locaux.